

Agence Nationale Antidopage



Rapport d'activité 2021

Introduction :

L'Agence Nationale Antidopage (**ANAD**) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'indépendance financière, son budget est ordinairement rattaché au budget général de l'Etat et est soumis à la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports.

Textes légaux et réglementaires de l'agence nationale antidopage :

L'agence exerce ses fonctions et attributions conformément à la loi n° : 54 - 2007 du 08 Aout 2007 relative à la lutte contre le dopage dans le domaine du sport.

L'ordonnance n° :103 du 16 Janvier 2008 fixe l'organisation structurelle de l'agence nationale antidopage qui a été complétée et révisée par le décret n° : 829-2010 du 20 Avril 2010.

Les conditions d'attribution des certificats de formation et de sceau de qualification à la pratique du contrôle ont été fixées par le décret n° : 1693 -2010 du 5 Juillet 2010.

L'arrêté n° :54-2014 du 10 Janvier 2014 fixe le régime d'engagement des membres des équipes de contrôle et d'inspection de l'usage du dopage dans le domaine sportif et modifie le décret gouvernemental n° : 1165-2016 du 18 Juillet 2016.

Le nombre maximum de missions que chaque membre des équipes de contrôle et d'inspection peut effectuer a été fixé par arrêté du ministre de la jeunesse et des Sports en date du 28 Aout 2014, révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de la jeunesse et des sports et de l'insertion professionnelle du 01 Janvier 2021.

Dans le cadre de la mise en Œuvre de son programme national de lutte contre le dopage pour l'année 2021, qui a été programmé conformément aux crédits l'agence nationale antidopage a réalisé les activités suivantes :

- 1- Activités des structures de conseil et d'accompagnement.
- 2- Activités administratives, juridiques et financières.
- 3- Programme de contrôle du dopage.
- 4- Activités de prévention et d'éducation contre les dangers du dopage.

1- Activités des structures de conseil et d'accompagnement

Conseil d'administration :

Deux séances de travail ont eu lieu pour l'activité de l'agence pour l'année 2021.

La première session est le Mercredi 04 Avril 2021.

La deuxième session aura lieu le jeudi 06 Janvier 2022.

Conseil Scientifique :

Aucune réunion n'a eu lieu jusqu'à ce que la composition soit mise à jour.

2- Activités administratives, juridiques et financières :

Les activités de l'agence au niveau administratif

Disposition de la gestion des ressources humaine permanentes :

Au cours de l'année 2021, l'agence a compté 18 cadres et employés.

Cadres et employés	Administration	Education	Contrôle
Directeur Générale	1		
Secrétaire générale	1		
Cadre technique		1	1
Cadre de tronc administratif commun	2		
Cadres de gestion de Sport	3	1	2
Professeur de sport			1
Tronc commun de journalisme		1	
Ouvriers	4		
Total	11	3	4

Gestion des ressources humaines sous contrat :

La mise en place des contrats de contrôle de dopage au cours de l'année 2021.

Le nombre total de membres des équipes de contrôle et d'inspection qui ont conclu des contrats d'exploration antidopage avec l'agence a atteint 26 contractants, répartis comme suit :

Médecins Vétérinaire	Médecins de contrôle de dopage chez les sportifs	Escortes
9	9	8
26		

Il est à noter que le nombre total d'agents de l'équipe d'encadrement a connu une baisse importante par rapport aux années précédentes, pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

* L'obligation d'enregistrer le contrat auprès de l'autorité financière selon la loi de finances 2018 et de payer une redevance financières allant de 25 à 50 Dinars selon le nombre de pages du contrat, ce qui a poussé de nombreuses équipes de contrôle à se retirer notamment avec la réduction des activités de contrôle établies annuellement.

*Recyclage tous les deux ans, avec obligation de s'acquitter d'une redevance de 150 Dinars, conformément à la loi.

*La suspension des formations des équipes de contrôle en raison de la situation sanitaire que traverse le pays (pandémie de Covid 19).

Toutes ces raisons ont fait hésiter de nombreux médecins à renouveler leur contrat avec l'agence nationale antidopage.

Activités de l'agence au niveau juridique :

Législation : revue des textes juridiques : Le service juridique de l'agence a continué à revoir le système juridique lié à la lutte contre le dopage en :

-Réponse aux évolutions de ce domaine évolutif, notamment avec la demande de l'agence mondiale antidopage de respecter les exigences de conformité au code mondial.

- En raison des changements imposés par la réalité du travail de terrain.

Un concept a été élaboré à cet effet avec dépôt de projets de textes législatifs ou à caractère ordinal par l'agence et présentés à la direction des affaires juridiques en cours.

Textes juridiques en cours de réalisation :

Le tableau ci-après présente les différents dossiers en cours de préparation et d'étude ou qui ont été transmis aux services des affaires juridiques du ministère de tutelle ou de la présidence du gouvernement.

Texte juridique	Raison de la révision	Observation
Loi n° :54-2007 du 08 Aout 2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport.	La nécessité d'une plus grande clarification de la terminologie et d'une définition précise des fonctions et pouvoirs de l'agence. Elargir le champ de la prévention. Réviser les conditions requises pour mettre en place les contrats avec les équipes de contrôle. Examiner et mieux définir les procédures de contrôle. L'élaboration d'un nouveau chapitre relatif à la gestion des résultats.	En cours de Transmission à la Direction des Affaires Juridique du Ministère de tutelle.
Le décret 103-2008 du 16 Janvier 2008 relative à la réglementation et la gestion de fonctionnement de l'agence.	Travailler à l'ouverture d'horizons pour les agents dans la promotion et la prise en charge des plans de travail, dans le respect des règles de comportement rationnel des agents et des principes de gouvernance en adéquation avec les besoins réels de l'administration.	Soumettre un projet à cet effet et le transmettre à la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de tutelle.
Décret n° : 1693 – 2010 du 05 Juillet 2010 fixant les conditions de délivrance des attestations de formation et des vignettes de qualification pour la pratique du	Définir précisément les concepts. Une proposition de réduction du montant de la participation au stage en raison du désistement de nombreux médecins conventionné	Transmis à la Direction des Affaires Juridique du Ministère de tutelle.

contrôle antidopage	avec l'agence parce qu'ils n'étaient pas convaincus de payer une cotisation de 150 Dinars pendant soixante ans, d'autres plus que le stage se limite uniquement à présenter de nouvelles dispositions dans le domaine de lutte contre le dopage, le cas échéant. Clarifier la confusion concernant la nécessité de la participation ou de la non-participation des accompagnateurs assistants à la session de formation et le paiement ou non des frais de participation.	
Révision du décret n° : 1165 – 2016 du 18 Juillet 2016 relatif à la réglementation du système d'embauche des membres des équipes de surveillance et d'inspection.	La réticence des médecins de contrôle et les escortes à contracter avec l'agence ou à renouveler leurs contrats, ce qui a nécessité, la nécessité d'augmenter les subventions attribuées aux membres des équipes de contrôle.	Transmis à la Direction des Affaires Juridique du Ministère de tutelle.
Décision d'ajuster le compte de kilométrage de l'année 2021.	Afin que l'agence puisse remplir ses obligations financières envers ses sous-traitant.	Décision publié en Juillet 2021
Prise d'un arrêté conjoint entre le ministre chargé des sports et le ministre chargé de la santé relatif à la liste des substances interdites 2021.	Il est nécessaire d'émettre une décision conjointe chaque année, étant donné que l'Agence Mondiale Antidopage publie chaque année une liste mise à jour des substances interdites.	Transmis à la Direction des Affaires Juridique du Ministère de tutelle.
Révision de la décision de nomination des membres du conseil d'administration de l'agence.	Des postes vacants au niveau du conseil d'administration, ce qui perturbe le flux de travail de l'administration.	En attendant que les autorités concernées soumettent leurs propositions.
Révision de la décision de nomination des membres du conseil Scientifique de l'agence.	Des postes vacants au niveau du conseil scientifique, ce qui perturbe le flux de travail de l'administration.	En attendant que les autorités concernées soumettent leurs propositions
Participation au comité technique du Ministère de Commerce pour la prévention de l'importation des substances interdites.	L'existence d'un vide législatif dans ce domaine, avec la nécessité d'une coordination avec les services compétents (la douane + le ministère de commerce) à cet effet.	Au niveau de l'agence
Publication d'une décision approuvant un guide sur les méthodes et procédures de prélèvement d'échantillons biologique sur les animaux utilisés dans le sport.	Un guide détaillé sur les méthodes et procédures de prélèvement d'échantillons biologiques sur les animaux utilisés dans le sport en arabe et français avec une explication des raisons.	Un projet a été déposé à cet effet et transmis à la Direction des Affaires Juridique.
Un arrêté relatif à la répartition	Vu le service déployé par l'agence ne	Proposition portée à

des heures et des jours ouvrables de travail des agents de l'agence.	vise pas les citoyens directement et que l'agence n'est pas en relation direct avec le citoyen. La plus part des activités nécessite des interventions sur terrain en dehors des heures normales de travail administratif et nécessite leurs présences lors des jours de repos ou les jours feriés en se déplaçant dans les régions quand le travail le nécessite.	l'attention du Ministre de la Jeunesse et des sports.
--	--	---

Traitement des demandes de l'accès à l'information :

Plusieurs demandes d'accès à l'information ont été faites, et l'intérêt de l'agence était à chaque fois de répondre dans les délais en permettant aux demandeurs d'information de disposer de toutes les données et documents requis, de manière transparente et d'assurer leur droit d'accès à l'information.

- Le nombre de demandes d'accès aux informations reçues par l'agence au cours de l'année 2021 a atteint cinq, et elles se présentent comme suit :

1/ Une demande reçue le 04 Mars 2021 avec l'intention d'accéder à l'information. Le 19 Mars 2021, une réunion a eu lieu au siège de l'Agence Nationale Antidopage entre le directeur général de l'agence et le chef service pour de suivi des résultats des analyses de laboratoire, et le demandeur pour la réponse de ce dernier, un procès-verbal de la séance a été établi à cet effet.

2/ Une demande reçue le 12 Juin 2021, et à laquelle il a été répondu par une correspondance électronique par le secrétaire général de l'Agence Nationale Antidopage au demandeur en répondant à sa demande.

3/ Une demande reçue le 04 Juillet 2021, concernant une liste nominative détaillée des assistants vétérinaires accompagnateurs contractant avec l'agence dans le cadre de l'accès à l'information. La réponse a été envoyée par une correspondance électronique adressé par le directeur général au demandeur le 13 Juillet 2020 en réponse à sa demande.

4/ Une demande reçue le 23 Aout 2021 concernant les résultats d'opérations de laboratoire d'échantillons biologiques prélevés sur des chevaux de course pour l'année 2021 dans le cadre de l'accès à l'information.

5/ Une demande d'observation soumise par le vice-président de l'autorité d'accès à l'information a été reçue par l'agence le 29 décembre 2021, le service de l'agence ont répondu à toutes les observations dans un dossier complet le 07 Janvier 2022.

Au niveau du suivi des cas de violations des règles antidopage :

Aucun cas d'infraction n'a été enregistré au cours de l'année 2021. En revanche, plusieurs décisions disciplinaires ont été rendues pour des infractions des années précédentes, comme Six 06 décisions disciplinaires ont été rendues par l'instance de l'agence nationale antidopage au cours de l'année 2021.

Quatre décisions disciplinaires (04) ont été revues par l'instance de révision de l'agence nationale antidopage au cours de l'année 2021.

Les activités de l'agence sur le plan financier ressources budgétaires de l'agence nationale antidopage :

Le budget de l'agence nationale pour l'année 2021 s'élève à **720 071,849** Dinars repartis comme indiqué dans le tableau suivant :

Budget de l'agence National Antidopage pour l'année 2021 :	
720 071 849 DT	
Subvention de l'Etat	490 000 000 DT
Ressources propres	60 000 000 DT
Excédants Budget 2020	170 071 849 DT

La dotation de l'Etat pour l'année 2021 s'est élevée à 490 000 000 dinars, répartis en trois alinéas, comme indiqué dans le tableau suivant :

Subvention Etatique : 490 000 000 DT

Subvention intitulé Salariale	60 000 000 DT
Subvention de l'Etat intitulé pour la Gestion	400 000 000 DT
Subvention de l'Etat intitulé pour les interventions	30 000 000 DT

Dépenses de l'agence en pourcentage d'exécution du budget pour l'année 2021

Libellé	Sport			
	Salaires	Gestion	Intervention	Total
Crédits ouverts	60 000 000	400 000 000	30 000 000	490 000 000
Excédants	170 071 849			
Ressources Prévus	60 000 000			
Ressources Fictif	5 850 000			
Pourcentage Ressources prévus	9,75%			
Budget Consacré	720 071 840			
Crédits réalisés	26 484 350	361 299 788	34 001 821	421 715 956
Pourcentage en terme de réalisation	44,14%	58,59%	78,17%	58,57%
Crédits Restant	229 514 290			

A noter que l'agence n'a obtenu que la valeur de 5 850 000 Dinars de ressource propres sur un total de 60 000 000 programmés, soit un taux de réalisation en ressources propres de 9,75.

3 -Programme de contrôle antidopage pour 2021

1) Programme de contrôle antidopage pour les sportifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de contrôle de dopage chez les sportifs, au cours de l'année 2021, **211** échantillons d'urine ont été prélevés, qui ont été analysés dans le cadre de la troisième année contractuelle de l'agence nationale antidopage avec le laboratoire de Barcelone.

L'agence nationale antidopage a également établi en 2021 a mis en place les ressources approprié pour les prélèvements sanguins dans les sports ciblés et les sports d'endurance, en application des recommandations de l'agence mondiale antidopage, après la fin de l'année contractuelle de L'année 2020 avec le laboratoire de Barcelone pour analyser les échantillons de sang et l'unité d'élimination et suivre les résultats des analyses à Rome.

Ainsi, au cours du premier trimestre 2021, une consultation internationale a été préparée pour obtenir des offres de services pour le suivi du passeport biologique et des tests sanguins des sportifs (y compris des analyses spéciales pour l'hormone de croissance GH et le passeport biologique réalisé sur des échantillons de sang), avec l'élargissement de la demande pour tous les laboratoires et unités de gestion et suivi des résultats des analyses des modules stéroïdien et hématologique.) agréés et agréés par l'agence mondiale antidopage.

En 2021, un contrat a été conclu avec le laboratoire exposant (seibersdorf Labo GMBH)- Autriche – pour respecter les conditions techniques et soumettre la meilleure offre technique en termes de spécificité et de nature des opérations requises par l'agence nationale antidopage pour l'analyse de l'hormone de croissance GH et contractualisation avec le laboratoire (Labo Suisse) pour sa réponse aux conditions technique et sa réponse aux conditions techniques en termes de spécificité et de nature des procédés exigés par le suivi du passeport biologique et contracter avec le soumissionnaire ROMA – FMSI- Italie pour sa réponse aux conditions techniques et sa présentation de la meilleure offre technique en termes de spécificité et de nature des services demandé.

Ainsi, en 2021, 96 prélèvements sanguins ont été effectués, dont 58 prélèvements dans le cadre du suivi PBA pour le sport régulier, 38 prélèvements pour l'analyse du GH, qui ont été analysés dans les laboratoires de suisse (dans le cadre du suivi de la PBA) et l'Autriche (pour l'analyse des GH) accréditées, dans le cadre du contrat de

l'année 2021 signé entre les informateurs pré précités et l'agence nationale antidopage.

L'activité de l'agence s'est également poursuivie pour couvrir les manifestations sportives régionales et internationales qui ont été organisées en Tunisie au cours de l'année 2021 à la demande des Fédérations Internationales et Nationales (Compétitions) selon une convention conclue entre l'agence et les Fédérations Sportives Nationales, par laquelle les deux parties se sont engagées à mettre en œuvre le programme antidopage pour les sportifs et l'entourage sportives pendant les activités de ces manifestations sportives, conformément aux exigences des textes législatifs et réglementaires réglementant la lutte contre le dopage et des normes internationales approuvées, et en application des éléments pertinents énumérés dans le cahier des conditions de compétitions.

Le tableau suivant présente la répartition des contrôles réalisés effectués sur les athlètes en compétition et hors compétition au cours de l'année 2021 :

Année 2021	Nationale		Internationale		Total
	Urinaire	Sanguine	Urinaire	Sanguine	
En compétition	91	--	95	07	193
Hors compétition	120	96	--	02	218
Total	307		104		411

Au vu des évolutions procédurales liées à la prévention du Covid 19, que ce soit au niveau nationale ou international, l'agence nationale antidopage a programmé l'application d'un ensemble de mesures conservatoires adaptées à la spécificité de son activité de terrain et à la conformité des garanties de protection recommandées dans le cadre des directives gouvernementales approuvées en concertation avec les autorités sanitaires nationales.

Les recommandations préventives sont basées sur la priorité accordée à la suite et à la sécurité des athlètes, des membres des équipes de surveillance et de toute personne en contact avec eux, tout en maintenant l'intégrité des procédures d'échantillonnage biologique.

Fourniture d'équipements médicaux et toutes fournitures nécessaire :

L'Activité de prélèvement sanguin a nécessité en 2021 de nouvelles fournitures médicales préparées à cet effet et répondant aux exigences de suivi de prélèvements sanguins chez les chevaux de course, compte tenu de la durée de validité limitée des fournitures de prélèvement sanguin chez les chevaux.

Quant au matériel de surveillance, des réfractomètres ont été fournis pour remplacer progressivement les fournitures médicales à usage unique (Bandelettes réactives pour mesure de la densité urinaire).

Au cours de la même période, des colis d'urine et de sang ont été fournis aux chevaux de courses, suivant les procédures de marchés publics prévues à cet effet.

De plus, le programme de surveillance des athlètes nécessitait un certain nombre de matériel médical jetable tel que Gel désinfectant, Bavettes, Accumulateurs de froid.

Il est à noter la disponibilité en quantités suffisantes pour l'année 2021 de colis de contrôle pour les sportifs, suite au processus de fourniture fin 2020 des fournitures de prélèvements biologiques (sang et urine) pour les sportifs dans le cadre d'une concertation nationale qui a été mis en œuvre pour calculer le budget 2020.

Au niveau de la fourniture des publications des fiches de suivi :

Suite à l'arrivée du stock de réserve des exemplaires du formulaire de transport auprès des athlètes, au cours de l'année 2021 ces publications ont été fournies aux intérêts de l'imprimerie officielle de la République Tunisienne.

Au niveau de l'élaboration d'une liste d'athlètes cibles pour l'année 2021.

L'agence nationale antidopage a établi un groupe cible national de 45 athlètes (18 RTP) et (27 TP) de diverses disciplines en mettant l'accent sur les athlètes de niveau olympique et paralympique dans le cadre du programme national antidopage hors compétitions.

Les opérations de contrôle du groupe cible ont également été menées dans le cadre du programme national antidopage en coopération avec l'organisation Régionale Antidopage Région 1 Afrique.

Les contrôles réalisées pour ce programme ont conduit à 85 opérations de contrôle.

Le groupe cible national comprenait 33 athlètes nominés pour les jeux olympiques et paralympiques de 2021, soit 73,33%, et les groupes cibles internationaux comprenaient 12 athlètes Tunisiens nominés pour les jeux de Tokyo 2021.

Il est à noter que chaque athlète figurant sur la liste cible est soumis à un programme de localisation des athlètes ciblées conformément aux normes internationales relatives à la surveillance, aux enquêtes, à la confidentialité et à la préservation des données personnelles, ce qui l'oblige à saisir les diverses informations sur sa localisation dans le système électronique de l'agence mondiale antidopage (ADAMS) et à le mettre à jour chaque fois qu'il y a un changement. Aspects de ce programme, y compris les développements mondiaux à la lumière de la pandémie Covid19.

2) Le programme national de contrôle pour le compte de suivi olympique et paralympique :

Au cours de l'année 2021, 64 opérations nationales de contrôle ont été réalisées pour le compte de suivi olympique et paralympique, soit une moyenne de 1,93 opérations de contrôle pour chaque athlète (olympique/paralympique) cible analyse d'un échantillon de chaque athlète olympien/para cible.

2) Programme de formation pour les équipes de contrôle antidopage.

L'agence nationale antidopage a organisé, le 26 et 27 Mars 2021, une formation en partenariat avec la Société Tunisienne des courses Hippiques au profit des vétérinaires chargés d'explorer le dopage chez les chevaux de course.

L'agence a également organisé les 12 et 13 Novembre 2021 une session de formation à l'intention des médecins et du personnel paramédical pour les former en tant que membres des équipes de contrôle antidopage des sportifs, en vue de l'augmentation programmée du nombre annuel des prélèvements dans

Le programme national de contrôle antidopage, et l'élargissement du groupe actif des membres des équipes de contrôle et couvrir le plus grand nombre possible d'opérations de contrôle au niveau de certaines parties de la république.

3) Activité de contrôle antidopage chez les chevaux :

Au cours de l'année 2021, 88 missions de contrôle antidopage chevaux ont été réalisées dont 56 à l'hippodrome de Ksar Said, 14 à l'hippodrome de Monastir, 16 sur la piste de Meknessi et 02 à Benguerdene. 281 prélèvements (119 échantillon urinaire et 162 échantillon sanguin) prélevé auprès de tous les coureurs).

4) Au niveau du suivi de la consommation de compléments nutritionnels :

En coopération avec les autorités douanières Tunisiennes, l'agence nationale antidopage a traité directement au cours de l'année 2021, 273 demande d'avis technique par le service de contrôle, en niant ou confirmant que les suppléments importés pour la consommation privée et saisis temporairement par ces agents contiennent des substances ou des moyens interdits. Les athlètes ont une liste des interdictions de l'AMA en vigueur.

La plupart des demandes d'avis techniques ont été reçues à travers la poste Tunisienne (divers Etats), du poste frontière de la douane à l'aéroport de Tunis-Carthage, aéroport d'enfidha, de l'aéroport de Monastir et l'aéroport Djerba - Zanzis

5) Cas de violation de la loi antidopage :

Aucune violation des règles antidopage n'a été enregistrée au cours de l'année 2021.

Il s'agit d'un suivi des cas de violation des règles antidopage, et conformément au Code mondial antidopage 2021, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021, l'examen des cas de violation des règles antidopage est strictement la compétence absolue et exclusive de l'agence nationale antidopage, où l'article 7 du code précise l'autorité en charge des dossiers disciplinaires dans le domaine antidopage aux organisations antidopage dans chaque pays.

Ainsi, la plupart des universités sportives et la direction des affaires juridiques du ministère de la tutelle ont été informées de la problématique du changement de spécialisation.

6) Perspectives :

Augmenter les crédits alloués aux analyses par laboratoires accrédités.

Enrichir l'équipe de contrôle antidopage en affectant un médecin dans les cadres techniques de l'agence.

S'efforcer de faire passer la durée des contrats de 1 an à 3 ans.

Poursuivre le programme du groupe cible national pour informer les athlètes cibles dans le cadre des programmes préparatoires aux Jeux de Paris 2024.

Se préparer, à partir de 2022, à transformer es opérations de contrôle sur papier en contrôle électronique (sans papier).

Fournir un terrain approprié pour mener des activités d'enquête antidopage dans le sport afin d'accroître l'efficacité des opérations de contrôle.

Maintenir la base de conformité des procédures pratiques avec le code et les normes internationales dans le cadre du suivi des programmes nationaux par l'agence mondiale.

4/ Programme de prévention et de sensibilisation :

En application de son programme national lié à l'aspect prévention et sensibilisation notamment l'agence national antidopage a réalisé plusieurs interventions et programmes au cours de l'année 2021 au profit du public, des sportifs, du staff technique et entraîneurs. Le nombre de classes a atteint 81, malgré les conditions sanitaires en Tunisie et la suspension de tous les rassemblements et compétitions sportives, ce qui à entrainer une réduction des évènements sportifs.

Le programme de sensibilisation était basé sur de nombreux axes, selon les spécificités du groupe cible (type de sport, Age, caractère) et ses activités prennent différentes formes, notamment :

- Séance de sensibilisation directe avec les athlètes d'élite de diverses spécialités.
- Séances de sensibilisation avec les athlètes et les entraîneurs.
- Interventions et conférences.
- Animation d'un espace de sensibilisation lors des évènements sportifs.

Organisation de journées scientifiques :

Dans le cadre de suivi de la participation des équipes nationales aux grands rendez-vous internationaux, l'agence avait assuré un certain nombre de séances de sensibilisation à la lutte contre le dopage au profit de divers sportifs d'élite nationaux, notamment :

- ❖ L'équipe nationale de Football.
- ❖ L'équipe national de judo.
- ❖ L'équipe national de Rugby (Féminine).
- ❖ L'équipe national de Basketball
- ❖ L'équipe national de Taekwondo.

- ❖ L'équipe nationale de Lutte.
- ❖ L'équipe nationale Handball
- ❖ L'équipe nationale d'Haltérophilie.
- ❖ L'équipe nationale de Canoé-Kayak.
- ❖ L'équipe nationale de Tennis de Table.
- ❖ L'équipe nationale pour les personnes ayant des besoins spéciaux.

Le tableau suivant reprend le nombre d'interventions et le nombre de bénéficiaires directs par type d'activité :

Type d'activité	Cible	Nombre d'intervention	Bénéficiaires Direct
Participation à des événements sportifs nationaux et internationaux à travers l'animation d'un stand de sensibilisation.	Sportifs Encadreur Large public	10	232
Animation des stands de sensibilisation, éducation et des journées d'information.	Sportifs, Entraîneurs, encadreur et staff médicale	51	813
Forum de coopération et de partenariat	Cadres de la jeunesse et des sports	1	80
Journée pour un sport propre	Lycéens et Sportifs	1	150
Suivi spécifique	Les qualifiés pour les Jeux Olympique et Paralympique 2021 (Tokyo)	18	62
Total		81	1337

L'agence avait suivi les athlètes d'élite participants aux Jeux olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 en réalisant des quotas spéciaux pour les athlètes, les entraîneurs et le cadre médical pendant la période de préparation pour être au courant de tout ce qui concerne le dopage et les droits et devoirs des athlètes pendant la démonstration.

L'agence a également organisé l'évènement « Pour Un Sport Propre » dans sa dixième édition, en partenariat avec le lycée Pierre de Coubertin à el Menzah, où des interventions scientifiques ont été faites sur les évolutions nationales et internationales de la lutte contre le dopage et divers athlètes ont participé à diverses activités sportives et culturelles, y compris compétitions et distribution de prix.

L'agence a également organisé la septième session du forum de coopération et de partenariat entre l'agence nationale antidopage et les délégués régionaux de la jeunesse et des sports sous le titre « Soutenir le volet préventif de la lutte contre le dopage », les 03 et 04 Décembre, en présence du ministre de la jeunesse et sports.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le domaine du sport et en application des recommandations de l'UNESCO et suite à la constitution de la Plateforme nationale d'appariement, et après que l'agence a organisé périodiquement plusieurs réunions avec les différentes parties qui ont été désignées et qui sont toujours en cours, dans le respect du principe de continuité et de consolidation de la relation entre l'agence et l'ensemble des acteurs et intervenants de terrain en 2021, le questionnaire a été répondu pour apprécier le degré de conformité avec les exigences de la convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, avec un taux de conformité de 71,4%.

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux du comité des athlètes de l'agence, une séance de sensibilisation a été organisée au profit de l'équipe Nationale plongeon, après une communication préalable avec un membre dudit comité, qui a fixé le cadre temporel et spécial de cette session, en plus de la préparation logistique en pleine coordination avec les parties concernées des cadres de l'agence pour le succès de cette session.

Couverture médiatique :

Sur la base des dispositions du programme national antidopage, notamment dans le domaine de la diffusion de la culture antidopage en travaillant à l'élaboration de

plans d'information et d'éducation de toutes les couches de la société sur les dangers de ces substances, notamment la catégorie des jeunes, en particulier athlètes, amateurs et professionnels, leur entraîneur et tous ceux qui les entourent, à la travers divers médias : écrits, audiovisuels, traditionnels et électronique.

Médias Audio-visuels :

Au cours de l'année 2021, l'agence nationale antidopage a fait un certain nombre d'interventions médiatiques, et les médias ont accompagné ou participé à certaines des activités et manifestations organisées par l'agence.

Vous trouverez ci-dessous un tableau de la couverture médiatique de l'agence en 2021 et liens vers certaines publications :

Couverture médiatique	Date	Médias
Une intervention par téléphone sur les ondes de MFM lors de l'émission Fel Cage	22 Février 2021	Radio MFM
https://www.facebook.com/100064815153549/videos/127146525975024		
Reportage de nos activité émission Lundi Sport	08 Mars 2021	Tunissna TV
https://www.facebook.com/100064815153549/videos/1517677435094226		
Article publié sur la portail Tuni Gate. Interview publié sur la portail Tuni Gate	08 Juin 2021	Portail Tuni Gate
https://www.facebook.com/Tunigate/videos/830258831243786		
https://tunigate.net/posts/%D8%AA%D8%A7%D8%A8%D9%88%D9%87-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B4%D9%91%D8%B7%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B3%D9%83%D9%88%D8%AA-%D8%B9%D9%86%D9%87-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%B1%D9%8A%D8%A7%D8%B6?fbclid=IwAR2Jr1yWCetDUAAso1tMU4YfnAhpYr_U71D498fXEB0rNRwRyW6B232eHM		

Médias sociaux :

La page de réseautage social de l'agence nationale antidopage est considérée comme l'un des moyens de communication les plus importants, car elle permet une communication en temps réel avec ses membres et à travers elle ils peuvent suivre le rythme et couvrir toutes ses activités, que ce soit pour les événements organisés ou auquel l'agence a participé.

Voici un graphique montrant le nombre d'abonnés à la page et le pourcentage par âge et par sexe :

